

Département du Var  Arrondissement de Toulon	<b>COMMUNE DE LA CRAU</b>
<b>DECISION N° 2024-0031</b>	
<b>NATURE DE LA DECISION :</b>	<b>Finances Locales</b>
<b>SERVICE EMETTEUR :</b>	<b>Service juridique</b>
<b>OBJET : FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2025</b>	
<b>RECEPTION EN PREFECTURE :</b>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <small>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</small>  083-218300473-20241224-20240000048-AU  <small>Accusé certifié exécutoire</small>  <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-top: 2px;"> <small>Réception par le préfet : 30/12/2024</small>  <small>Publication : 30/12/2024</small> </div> </div>
<b>AFFICHAGE ELECTRONIQUE:</b>	

Nous, Christian SIMON, Maire de la Commune de La Crau (Var),

VU l'article le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2122-22 ;

VU la délibération 2023/098/1 du 14 décembre 2023 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et portant abrogation de la délibération n°2020/083/01 du 19 novembre 2020.

Considérant la délégation de l'organe délibérant à l'exécutif territorial en matière de fixation des tarifs communaux ;

Considérant la nécessité de regrouper l'ensemble des tarifs communaux dans un document unique et de fixer leur montant pour l'année 2025.

#### DECIDONS :

**ARTICLE 1 : FIXE** les tarifs communaux, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, comme suit :

##### A. DROITS DE REPROGRAPHIE

Photocopies A4	0,20 €
Photocopies A3	0,40 €
CD rom	3,00 €
Clefs USB 32Go	10,50 €
Plans	5,50 €

## B. LOCATION DE SALLES COMMUNALES

### a. Espace Jean-Paul MAURRIC

Location simple (salle équipée de mobilier)		
CAUTION	1100,00€	
	<b>Associations crauroises</b>	<b>Associations extérieures</b>
Du lundi au jeudi (tarif journalier)	200,00€	400,00€
Le vendredi	450,00€	700,00€
Le week-end (tarif journalier)	800,00€	1 600,00€
Location le 31/12	1 800,00€	2 500,00€

Suppléments / jour (à régler en sus de toute location)		
Mise à disposition de la sono portable/micro	110,00€	110,00€
Forfait régie Son et Lumière + Personnel		
▪ Du lundi au jeudi	400,00€	600,00€
▪ Le vendredi et le week-end	600,00€	800,00€
Mise à disposition écran + personnel + sono portable (forfait quel que soit le jour)	300,00€	400,00€
Espace extérieur (pour éventuels food-truck) – forfait par jour et par food-truck	50, 00€	

Examens/Concours-Stages		
Location simple	Le 1 <sup>er</sup> jour : 360,00€	A partir du 2 <sup>e</sup> jour : 250,00€ / jour

Salons-Expositions à caractère commercial		
Location simple	Installation la veille de la manifestation (entre 14h00 et 17h00)	200,00€
	Les 3 premiers jours	700,00€ / jour
	A partir du 4 <sup>e</sup> jour	350,00€ / jour

Réunions à caractère politique		
Tous scrutins	Du lundi au jeudi	320,00€
	Pas de location de la salle le vendredi	
Réunions à caractère politique en période électorale		
Scrutins municipal et départemental (Forfait régie Son et Lumière + Personnel inclus) <b>1 gratuité avant chaque tour de scrutin</b>	Tarif journalier du lundi au jeudi	400€
Autres scrutins	Tarif journalier du lundi au jeudi	600€

### b. Autres salles communales

Espace Jean NATTE haut – 100 places	Gratuité
Espace Jean NATTE bas – 80 places	
Salle COULOMB – 70 places	
Salle BERNARD – 40 places	

### C. INSTALLATIONS SPORTIVES (INTERIEUR / EXTERIEUR)

Chaque espace du complexe sportif intérieur et extérieur		
	Associations crauroises	Associations extérieures
Tout espace du complexe sportif intérieur et extérieur	210,00€ / jour / espace 105,00€ / demi-journée/espace	420,00€ / jour / espace 210,00€ / demi-journée/espace

### D. DROITS DE PLACE ET REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

TERRASSES / ETALAGES		
Ouverts	Par m <sup>2</sup> / an	32,76€
Fermés	Par m <sup>2</sup> / an	45,00€
Extensions pour évènements exceptionnels (5 jours consécutifs MAXI)	Par m <sup>2</sup> / jour maximum 5 jours	1,63€

MARCHES		
Marché standard Centre-Ville de La Crau	Par mètre linéaire / jour	1,60€
Marché de La Moutonne	Par mètre linéaire / jour	0,90€
Marchés thématiques (y compris nocturnes)	Par mètre linéaire / jour	5,30€
Vide-greniers / Braderies / Puces	Forfait / manifestation	50,00€

ATTRACTIONS NON PERMANENTES		
Manège < 120 m <sup>2</sup>	Tarif journalier	30,00€
Manège > 120 m <sup>2</sup>	Tarif journalier	55,00€
Stand divers	Par mètre linéaire / jour	3,00€

FETE FORAINE (droits de place additionnels / Métiers forains raccordés à l'électricité)		
1 prise 220V / 16A	Par jour	3,00€
1 prise p17/20 A ou 22V/20A	Par jour	4,00€
1 prise P17 / 32A	Par jour	6,00€
1 prise P17 / 63A	Par jour	8,00€
1 prise P17 / 125A	Par jour	15,00€

STRUCTURES ET CIRQUES ITINERANTS		
Structure itinérante sans électricité ni scellement	Par place / jour	22,00€
Cirque jusqu'à 100 places	Par place / jour	22,00€
Cirque > 100 places	Par jour	33,00€
Stand divers	Par mètre linéaire / jour	3,00€

## E. TRAVAUX PRIVÉS SUR DOMAINE PUBLIC

1 gratuité de 30 jours consécutifs ou non, par autorisation et par année civile		
Containers à déchet et dépôts de matériaux	Par m <sup>2</sup> / jour	6,00€
	Par m <sup>2</sup> / jour en cas de dépassement de la durée initiale	7,50€
Echafaudages, grues	Par m <sup>2</sup> / semaine	3,00€
	Par m <sup>2</sup> / semaine en cas de dépassement de la durée initiale	4,50€
Palissades de chantier, bungalow, plots piéton	Par m <sup>2</sup> / semaine	1,60€
	Par m <sup>2</sup> la semaine complémentaire	2,00€
Stationnement véhicule entreprise / camions dès le 1er jour	Par m <sup>2</sup> / jour	1,00€

## F. OCCUPATIONS DIVERSES

KIOSQUES ET CONSTRUCTIONS LEGERES		
Kiosque à sandwichs (sans la terrasse)	Par mois	450,00€
Kiosque Place Victor Hugo	Par mois	210,00€
Bureaux de vente	Par m <sup>2</sup> / mois	40,00€
Mâts pharmacies	Par mois	40,00€

VEHICULES AMBULANTS		
Camion – outillage et autres	Par place / jour	120,00€
Camion de restauration mobile (food-truck)	Par véhicule / mois	150,00€
Terrasses et attelages attenants	Par m <sup>2</sup> / jour	1,60€
Commerces ambulants ou stands hors marchés	Par mètre linéaire / jour (manifestations communales)	4,00€
Camions de restauration mobile ou commerces ambulants ou stands installés dans le Parc du Béal pour une animation festive	Forfait	30,00€

TAXIS / AMBULANCES		
Emplacements	Par place / an	300,00€
Déménagement zone urbaine	Par place / jour	10,00€

FORUM DES ASSOCIATIONS		
Droit d'accès au repas servi dans le cadre de l'organisation du forum		25,00€

EXPOSITIONS		
Expositions de véhicules	Par m <sup>2</sup> / an	32,76€
Expositions ponctuelles de véhicules	Par véhicule / jour	23,46€
Expositions artistiques ponctuelles	Par m <sup>2</sup> / jour	0,20€

MANIFESTATIONS DIVERSES	
Par mètre linéaire	5,50€
Manifestation organisée par l'association des commerçants participant au rayonnement de la Ville (tarif par manifestation)	200.00 €
Buvettes associatives (manifestations sportives/vides greniers/animations...) – tarif par mètre linéaire	5,50€
Lotos – par table	5,00€

PERIODES DE FETES	
Vente de muguet et autres fleurs – par mètre linéaire	5,50€
Vente de chrysanthèmes et autres fleurs – par mètre linéaire	5,50€

**ARTICLE 2 :** Les recettes seront imputées, en section de fonctionnement, au budget principal de la Commune.

**ARTICLE 3 :** Madame la directrice Générale des Services sera chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

**ARTICLE 5 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

**ARTICLE 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant M. Christian SIMON, Maire de la commune de LA CRAU. Elle peut également être déférée devant le Tribunal administratif de Toulon dans les mêmes conditions de délai. Le Tribunal administratif peut notamment être saisi par le site <https://www.telerecours.fr/>

La Crau, le 27 décembre 2024

Pour Le Maire,  
L'Adjoint délégué aux Finances,  
Julien DIAMANT



*Julien DIAMANT*